

---

intentées au Canada. Il faut souvent obtenir le témoignage de personnes établies à l'étranger, soit en prenant des arrangements particuliers, soit en présentant des demandes d'institution de commissions rogatoires lorsque la collaboration des tribunaux étrangers s'impose. De plus, la Section authentifie les signatures sur les documents canadiens devant être utilisés à l'étranger.

La mobilité croissante des gens entraîne inévitablement la nécessité d'un dialogue international entre États sur des questions telles la sécurité sociale, la mise à exécution des ordonnances et des jugements d'entretien et d'autres sujets connexes. Étant donné que la plupart de ces questions sont du ressort provincial, le Ministère et les procureurs généraux de chaque province doivent se consulter souvent à propos de l'établissement et de l'administration des arrangements réciproques nécessaires.

Un autre domaine où la coopération s'impose est celui de l'application du droit pénal. Ainsi, pour faciliter l'extradition des personnes entre le Canada et les pays étrangers et celle des fugitifs criminels dans les pays du Commonwealth, le

Ministère se tient en rapport avec les forces policières à tous les paliers, avec les ministères fédéraux et provinciaux (surtout le ministère de la Justice), ainsi qu'avec les missions canadiennes et étrangères. Le Bureau des affaires juridiques a aussi représenté le Ministère en 1974 à la Conférence tripartite (Canada/États-Unis/Mexique) sur la lutte contre les stupéfiants, et a joué un rôle consultatif auprès du Ministère à l'égard des activités législatives d'organisations internationales comme l'UNIDROIT et la Conférence de la Haye sur le droit international privé.

En 1974, des représentants du Bureau ont participé à la Conférence des Nations Unies relative à une Convention sur la prescription en matière de vente internationale d'objets mobiliers corporels. Le Ministère était également représenté au sein du Comité international de l'adoption établi pour simplifier les procédures locales d'adoption; il s'est de plus tenu en rapport avec les gouvernements étrangers et les agences internationales pour simplifier et accélérer les procédures d'adoption à l'étranger.

*En 1974, le bureau régional des passeports de Toronto a délivré 92,354 passeports.*